



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes
30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2017

Le 3 avril 2017, à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Catherine Ferrière, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Gillian Colledge, Valérie Menard, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach, Françoise Marcellin

Absents excusés : Christian Banides, Serge Perlès, Serge Quintane

Procuration : Christian Banides en faveur de Thierry Lattard ;

Serge Perlès en faveur de Sylvie Revillon

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

La séance est ouverte à 18 h 05

Madame Marcellin, secrétaire de mairie, distribue les extraits des comptes administratifs de l'exercice 2016 et des prévisions budgétaires 2017 aux conseillers.

1. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2016 (budget communal – eau potable) et affectation des résultats

Madame F. Marcellin, secrétaire de la Mairie, présente le bilan du budget. Le tableau récapitulatif fait ressortir un résultat positif global de 89 651,46 € à la clôture 2016, dont 56 187,77 € du budget fonctionnement qui sont reportés sur le budget de 2017.

Par ailleurs, pour la section investissement, elle explique que certaines sommes votées en 2016 restent à payer sur l'exercice 2017. Cela concerne par exemple l'extension du cimetière, opération qui a été réalisée dans le budget prévu de 50 000 €, ce dont le maire tient à féliciter l'entreprise Bénézet qui a réalisé les travaux.

En ce qui concerne le budget de l'eau, Mme Marcellin relève que malgré la baisse du prix décidée par le Conseil Municipal, le budget est sain, et on a pu profiter de l'excédent de la section exploitation pour effectuer d'importantes opérations d'entretien et de réparation sur l'ensemble du réseau, ceci avant la cession de la gestion à Alès Agglo en 2019. Ces dépenses d'entretien devront être moins importantes en 2017, malgré un problème sur la canalisation qui relie Vallérargues, Bouquet et Seynes, qui reste à résoudre.

Mme Guessab signale que la facture à verser à Lussan pour la fourniture d'eau en complément de nos ressources propres a largement baissée grâce à un suivi attentif.

Mme le Maire, en tant qu'ordonnateur du budget, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Vote des comptes 2016 - budget communal : les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Mme Fabienne Guessab, 1^{ère} adjointe, délégué au budget Eau, quitte également la salle et ne participe pas au vote.

Vote des comptes 2016 : budget de l'eau : les comptes sont approuvés à l'unanimité

Les comptes de gestion, budget communal et budget eau, dressé par le trésorier d'Alès Municipale, dont les chiffres sont identiques à ceux des comptes administratifs, sont votés à l'unanimité par les conseillers.

BUDGET COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2016		Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture 2016
Fonctionnement	Exercice 2016	149 967,43	175 937,83	56 187,77
	Report résultat 2015		30 217,37	
Investissement	Exercice 2016	70 093,29	130 449,68	33 463,69
	Report résultat 2015	26 892,70		
Totaux		246 953,42	336 604,88	89 651,46

BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2016		Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture 2016
Fonctionnement	Exercice 2016	46 271,62	68 274,00	55 009,87
	Report résultat 2015		33 007,49	
Investissement	Exercice 2016	31 367,50	25 160,70	- 17 182,41
	Report résultat 2015	10 975,61		
Totaux		88 614,73	126 442,19	37 827,46

2. Vote des taux de fiscalité 2017

Mme le Maire ouvre la discussion en indiquant nos taux actuels, notamment celui pour le foncier bâti communal qui est de 13,43%. Elle rappelle qu'en 2016, nous avons maintenu ce taux malgré la hausse de six points dans le taux du foncier bâti intercommunal (perçu par Alès Agglo), ce qui avait l'effet d'augmenter les impôts de tous nos contribuables. Cette décision a été prise dans un souci de gestion fiscale prudente, en effet nous ne savions pas si nous resterions dans l'Agglo qui devait compenser cette perte. Nous avons envisagé en ce faisant de baisser nos taux (c'est-à-dire la partie de la taxe perçue par la commune) en 2017 quand la situation serait plus claire.

De l'examen des comptes 2016 et du budget prévisionnel 2017 (point 3) il ressort qu'en baissant de six points la taxe sur le foncier bâti, nous perdrons 11 000€ sur un budget prévisionnel de 136 195, soit 8 %. Puisque nos charges fixes comportent certaines dépenses qui sont incontournables, et que le solde impôts + dotation est en légère baisse, les conseillers trouvent plus prudent de baisser progressivement. Sachant que chaque point en moins sur la taxe foncière bâtie communale nous fait perdre 1900 € soit 1,3 % du budget, il est proposé de baisser de 2% cette année et de poursuivre la baisse les deux prochaines années.

Vote : une baisse de 2% du taux de la taxe foncière bâtie communale pour l'exercice 2017 est approuvée à l'unanimité.

Les taux communaux de la taxe d'habitation, et celle du foncier non bâti ne bougeant pas

3. Vote des budgets prévisionnels 2017 – fonctionnement et investissement (budget communal et eau potable)

Mme le Maire explique que nos charges fixes sont en évolution maîtrisée mais que certaines dépenses sont incontournables : assurances, charges salariales, fonctionnement des bâtiments. Au chapitre de charges salariales, le contrat aidé de J.-L. Banides arrivera à son terme en juillet 2017. Son emploi a eu un coût minime pour la commune et chacun a pu apprécier son travail.

Nous ne pouvons faire des économies de fonctionnement qu'au chapitre 011 : Charges à caractère général.

Pour les frais d'énergie, Thierry Lattard va reprendre le dossier avec Madame Marcellin pour voir si nous pouvons baisser les frais. Ce ne sera pas évident car nous avons des bâtiments dispersés, donc plusieurs abonnements, et des frais d'éclairage public. Ces derniers peuvent éventuellement être diminués.

Pour les frais de téléphonie, Fabienne Guessab va regarder avec notre fournisseur la facturation de notre abonnement.

Pour les frais de fournitures administratives, Mme Marcellin va reprendre l'inventaire du stock et faire un prévisionnel plus contraint des achats.

Néanmoins, il s'avère qu'en fait, la marge de manœuvre est très limitée, d'autant plus que nous n'avons pas ou peu de possibilités de rentrer de l'argent.

Mme Guessab, 1^{ère} adjointe, souligne que l'exploitation commerciale de nos terres est entravée par l'existence de zones de protection de la faune et de la flore. A part les taxes et les dotations, nos seules recettes proviennent essentiellement des droits de chasse et de la vente de coupes de bois. Sur ce dernier point, Thierry Lattard, deuxième adjoint, explique qu'il n'est pas possible de demander une nouvelle coupe tant que la zone accordée en affouage ne sera pas totalement exploitée. Il vient de demander à l'ONF la prolongation de cette opération. D'ailleurs, si la vente d'une coupe de bois commercial rapporte plus à la commune, l'affouage représente un geste de solidarité avec les habitants de la commune, ce qui n'est pas négligeable.

Madame Guessab signale la baisse constante des dotations de l'Etat, qui fait que le budget de la commune est plus restreint d'année en année. Si, pour le budget d'investissement, on peut reporter un solde positif d'un exercice sur l'exercice suivant, il est impératif d'équilibrer le budget de fonctionnement.

Madame Ferrière précise que les recettes de fonctionnement doivent impérativement couvrir les frais de fonctionnement pour une gestion saine. Le solde de fonctionnement du budget 2016 sera ainsi versé aux investissements 2017, afin de ne pas l'entamer pour le fonctionnement, auquel cas nous serions très vite déficitaire.

Pour ce qui est de la section Investissement, les reports des budgets fonctionnement et investissements, ainsi que les subventions, nous permettent de réaliser les projets que nous avons en cours, ainsi que plusieurs projets nouveaux pour 2017.

Les projets pour 2017 comprennent :

- l'enfouissement de la ligne téléphonique à Crouzet. Les frais seront partagés avec Lussan qui prend la majeure partie de cette opération avec le SMEG. Notre contribution sera de 9 600 € (voir sous point 6);
- l'achat d'une bande de terrain pour permettre l'enfouissement de la ligne téléphonique à Saussine ;
- l'aménagement du terrain au mas Ravin que nous allons acquérir courant 2017 (pour un euro symbolique) ;
- l'achat d'un broyeur, que nous pouvons envisager grâce à une subvention accordée par notre sénateur, M. Jean-Paul Fournier ;
- l'aménagement du terrain de l'église, avec des bancs, ainsi que du cimetière, avec des plantations pour le jardin du souvenir ;
- l'achat de panneaux d'affichage libre grâce à une subvention accordée par M. Fabrice Verdier ;
- la réalisation de projets en cours, notamment les panneaux des rues, qui sont en cours de fabrication, et des travaux de finition aux cimetières

En ce qui concerne l'assainissement collectif à installer à Bouquet, il est prévu de partager le financement sur deux exercices, en raison de 60% en 2017 et 40% en 2018. Les études du sol et autres travaux préparatoires vont démarrer prochainement ; la construction de la station d'épuration à roseaux commencera en septembre.

Vote : - le budget prévisionnel communal de 2017 est approuvé à l'unanimité ;

- le budget prévisionnel eau est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL BUDGET PREVISIONNEL 2017		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévisions 2017	213 491,00	157 303,23
	Report résultat 2016		56 187,77
Total fonctionnement		213 491,00	213 491,00
Investissement	Prévisions 2017	145 571,00	112 107,31
	Report résultat 2016		33 463,69
Total investissement		145 571,00	145 571,00

BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT BUDGET PREVISIONNEL 2017		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévisions 2017	109 806,00	71 978,54
	Report résultat 2016		37 827,46
Total fonctionnement		109 806,00	109 806,00
Investissement	Prévisions 2017	248 627,59	265 810,00
	Report résultat 2016	17 182,41	
Total investissement		265 810,00	265 810,00

4. Eau potable : tarif de l'abonnement des compteurs du PRL du Mas d'Atuech

La Parc Résidentiel de Loisirs du Mas d'Atuech compte actuellement 109 logements (mobile homes) mais ne paie la redevance que pour un compteur (un abonnement). Il semble souhaitable de trouver une solution plus en adéquation avec la réalité. Plusieurs possibilités sont soulevées. Le Conseil Municipal reporte une décision définitive pour étudier ces solutions en détail, et pour consulter d'autres communes voisines confrontées au même type de problème.

5. Modification de calcul des indemnités des élus suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017

L'indice sur lequel est basé le calcul des indemnités des élus ayant été actualisé, il est nécessaire d'entériner une modification (très légère hausse) des indemnités.

Voté à l'unanimité.

6. Mise en discrétion des réseaux à Crouzet – travaux réalisés par le SMEG

Ce projet, évoqué sous le point 3, est en discussion entre le SMEG, Lussan et Bouquet depuis quelques mois. Une première proposition de partage de charge calculait la contribution de Bouquet à 26 000 €, somme qui dépassait largement nos possibilités. Le Conseil Municipal estimant néanmoins que la réalisation de ce projet est hautement souhaitable, a entamé une négociation avec les autres acteurs, au terme de laquelle notre contribution est ramenée à 9 600 €. Le maire et l'équipe municipale s'en félicite.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet pour la mise en discrétion des réseaux à Crouzet dont le coût s'élève à la somme de 9 600 € HT pour la commune de BOUQUET.

7. Questions diverses

M. Lattard informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de la commission « assainissement » se tiendra le 27 avril à 18 h00 à la Mairie. Elle sera consacrée aux aspects techniques du projet d'assainissement. Les conseillers sont chaleureusement invités à participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h05.



Le Maire

C. FERRIÈRE